

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2019

---

**CRÉATION D'UN PERMIS DE CONDUIRE PUBLIC GRATUIT - (N° 1562)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Colombani, M. François-Michel Lambert, M. El Guerrab,  
M. Pancher, M. Philippe Vigier et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 3**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'enseignement du code de la route et de la conduite intègre un volet de lutte contre les addictions. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La société de consommation a engendré de nombreuses addictions (drogue, alcool, téléphone..).

Les statistiques de la Prévention Routière démontrent qu'un accident sur 10 est dû au téléphone, un quart a pour origine l'alcool.

Concernant les drogues, la consommation de cannabis multiplie par 2 le risque d'être responsable d'un accident et par 15 en cas de mélange avec l'alcool. La lutte contre les addictions doit être une priorité dans la prévention du risque d'accident routier.